

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur
Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission** - N° CP-2015-7-9-1

Service consulté

**FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET
SOUTIEN AUX TITULAIRES DU BAFA**

Résumé : Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux voire les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse, a été doté lors du Budget Primitif 2015 de 105 000 €. Cette enveloppe est répartie au cas par cas, en cours d'année par la Commission Permanente. Le présent rapport vous propose une 3^{ème} série de 24 dossiers à prendre en compte pour un montant de 28 350€.

Il vous est également proposé le versement de 4 300 € pour les titulaires du diplôme du BAFA.

FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES : 28 350 €

Par le présent rapport, je vous propose de soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par les associations sportives haut-rhinoises, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les manifestations reconduites chaque année et bénéficiant depuis plusieurs années du soutien départemental font l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de l'intérêt de la manifestation notamment à l'égard de la jeunesse, de son budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 24 demandes soumises à votre approbation aujourd'hui tiennent compte de ces dispositions. Elles induisent un soutien financier de 28 350 €.

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

BOURSES POUR LE BAFA : 4 300 €

Le département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ Force Jeune qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Conseil départemental.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les bourses et subventions de fonctionnement suivantes :

Programme E632 – chapitre 65 – fonction 30 – nature 6513 – code programme 2556 :
4 300 € à répartir entre les titulaires du BAFA figurant sur la liste en annexe.

Programme E732 – chapitre 65 – fonction 32 – nature 6574 – code programme 25571 :
28 350 € sur le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, somme qui sera répartie entre les clubs figurant dans l'annexe jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN